



MAIRIE DE JASSERON

Commune de Jasseron (Ain)

* * * *

DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2024.06-02

Objet : Projet de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste de Jasseron – demandes de subvention relatives à la phase 2 des travaux.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 23 mai 2020 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°1 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal consent délégation permanente de fonctions à Monsieur Sébastien GOBERT, maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°CM2022.07-07 du 12 juillet 2022 relative à la réalisation d'un état des lieux et l'élaboration d'un avant-projet avec estimations dans le cadre du projet de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste de Jasseron ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°CM2023.06-07 du 27 juin 2024 relative à l'approbation du plan de financement de la tranche 1 des travaux de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste de Jasseron ;

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre de son projet de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste, la Commune de Jasseron sollicite des subventions auprès des organismes suivants pour la réalisation des travaux de la tranche 2 :

- Etat (Préfecture de l'Ain) dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Département de l'Ain dans le cadre de l'aide aux projets de restauration, conservation et protection du patrimoine (édifice public),
- Sauvegarde de l'Art français.

Des dossiers de demande de subventions seront déposés auprès de chacun de ces partenaires afin de trouver les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

Article 2 :

La phase 2 comprend les travaux suivants :

- travaux de maçonnerie :
 - l'installation du chantier
 - échafaudage de pieds,
 - ravalement façades clocher et Est,
 - réalisation d'un drainage en long pans façade est

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20240613-DM2024_06_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024
Publication : 13/06/2024

- travaux divers ;
- travaux de couverture :
 - remplacement couverture pierre en « lauze »,
 - remplacement de la couverture tuile creuse,
 - prévision renforcement charpente bois du « cheval plat ».

Le montant des travaux de la phase 2 est estimé à 261 800 € HT, auxquels il faut ajouter les honoraires de missions de l'économiste (15 000,00 € HT) et une prévision d'actualisation des prix (23 200,00 € HT). Ce qui porte le coût global de la 2^{ème} tranche des travaux à 300 000,00 € HT.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.



Fait à Jasseron, le 13 juin 2024

Sébastien GOBERT,
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20240613-DM2024_06_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024
Publication : 13/06/2024